

Polit. Dep.

23 Febr 53.

Legation Suisse

le 24 février

1853

à
Paris.N^o 12

Messieurs honorés

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 16 de ce mois pour me faire part des mesures prises par les Gouvernements des Génois et du Piémont à l'occasion des événements de Milan, ainsi que de la cessation de tout rapport entre la Lombardie et le Piémont. J'ai en outre appris par les feuilles publiques le renvoi de tous les Piémontais du territoire lombard.

J'ai communiqué ces renseignements à plusieurs de mes collègues; j'ai même hésité, si je n'envoyais pas une ratification aux journaux de Paris qui ont reproduit un article très-malveillant de la Gazette de Vienne; mais je

Messieurs les Président et Membres du Conseil fédéral.



m'en suis abstenu sans la crainte qu'une réclamation officielle ne produisît un mauvais effet dans le corps diplomatique, où l'on aime pas un contact patent avec la presse. Une rectification non signée n'eût été accueillie que dans des journaux peu importants.

J'ai lu en entier votre dépêche à M. Drouyn de Lhuys, qui m'en a demandé une copie pour la gouverne de M. de la Cour à Vienne. Je la lui ai remise.

M. Drouyn de Lhuys ne sait rien de particulier: j'ai cependant lieu de croire que M. Hübner lui a communiqué vendredi les mesures prises contre le Tesin. Le Ministre regrette la tournure que prennent les affaires sur ce point, et je ne doute pas de son désir de calmer les susceptibilités de l'Autriche. Mais il a de nouveau profité de l'occasion de ce malheureux conflit pour recommander à la Suisse, de la manière la plus pressante, d'éviter tout ce qui serait de nature à inquiéter les états voisins. Peut-être jugerez-vous

à propos, très-honorés Messieurs, de réclamer un redoublement de vigilance, soit sur les réfugiés, soit sur les pamphlets et la presse en général, de la part des Cantons frontières. Les circonstances politiques ont complètement changé depuis le 2^d Décembre 1851, et c'est pour n'en avoir pas suffisamment tenu compte que le Canton du Tessin a à subir des mesures aussi vexatoires.

Peut-être vous rappellerez-vous, très-honorés Messieurs, que plusieurs fois je vous ai exprimé mes inquiétudes à cet égard. Le mécontentement date de loin et c'est à qui en aggrave singulièrement le caractère. Aussi faut-on craindre que même en se disculpant de toute participation ou connivence récente, le Canton n'obtienne pas de sitôt le retrait du blous. Il est d'ailleurs, si non juste, du moins très-commode, de reporter sur des tiers les fautes qu'on ne devrait imputer qu'à soi-même ou à une position anormale. Mon entretien avec M. Arauyn de Lhuys a été assez long.

Avec une grande habitude des affaires, il joint pour la Suisse une bienveillance qui est incontestablement partagée par l'Empereur, et qui durera, je l'espère, tant que quelque fâcheux incident ne viendra pas l'altérer.

L'adoption de l'article 43 du Code pénal fédéral est une garantie qui arrive très à propos, et qui servira, je l'espère, de frein à la mauvaise presse.

Je n'ai pas dissimulé à M. Draugy de Lhuys qu'en général les Suisses aimaient mieux l'Autriche sur le lac de Constance que sur le lac Majeur; je lui ai rappelé que cependant, en 1848, ils n'avaient pas hésité à sacrifier leurs sympathies au maintien de la neutralité; je lui ai dit que l'Autriche oubliait trop que si, à cette époque, la Suisse eût envoyé seulement 40,000 hommes en Italie, l'armée française y entrerait aussi, et que l'issue eût probablement été toute différente; qu'une pareille situation pouvant se reproduire, il serait de bonne politique de la part de l'Autriche de ne pas mettre nos intérêts d'accord avec nos sympathies, etc.

La politique intérieure étant au grand calme, on s'occupe d'autant plus ici des questions extérieures et notamment de celle du Tessin, dont la solution peut encore être entravée par la déplorable tentative d'assassinat sur l'empereur. On dit sa blessure peu dangereuse; mais comme on n'a que des dépêches télégraphiques, il convient d'attendre la confirmation: à cette occasion, j'ai été déposer ma carte chez le Ministre d'Autriche.

J'apprends que les banquiers intéressés dans les chemins de fer de la Suisse ne voient pas sans inquiétude les assemblées populaires dont le Canton de Vaud a pris l'initiative. Il faut espérer que cet excès d'ardeur se calmera avec les élections.

J'ai l'honneur de vous offrir, très. honorés Messieurs, l'assurance de ma respectueuse considération.

Le Chargé d'affaires de la Confédération suisse

betragt die Mitteilung an
 Antwort des Bundesrathes an
 die ordn. gesetzl. Inst. in 22 Bl.
 23. Febr. 52.

Mauff

Barman

786.

Lehrer aus dem 23 februar 1853

Opferkiste in Form 21 P.

Heli Kiste.

an den Opferkiste

[Faint signature]